



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00123

Numéro SIREN : 451 647 903

Nom ou dénomination : BRICO DEPOT

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2015 sous le numéro de dépôt 409

Le : 14 JAN. 2015
Numéro : A 409

BRICO DEPOT
Société par actions simplifiée au capital de 240 000 000 €
Siège social : 30 et 32 rue de la Tourelle 91310 Longpont sur Orge
451 647 903 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 28 NOVEMBRE 2014

Le 28 novembre 2014 à 14 heures 10, au siège social de la société Kingfisher France,

la société KINGFISHER FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 34 934 368 € dont le siège est Zone Industrielle 59175 TEMPLEMARS, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 300 500 766

représentée par Madame Clare WARDLE, en qualité de co-gérant de la Société Commanditée de Castorama Dubois Investissements-SOCODI, Président de KINGFISHER FRANCE, associé unique et Président de la société BRICO DEPOT, propriétaire de 2 400 000 actions de 100 € composant le capital social de la société,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Prise en compte du changement de représentant permanent du Président, personne morale
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE DECISION

Par décision ce jour de l'Associé unique de la Société Commanditée de Castorama Dubois Investissements-Socodi (« SARL SOCODI »), Monsieur Alain SOUILLARD, né le 20 septembre 1955 à Chatou (78), demeurant 2 rue Jean Daudin 75015 PARIS, a été nommé à compter du 1^{er} décembre 2014 co-gérant de la SARL SOCODI pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Philippe TIBLE, démissionnaire au 30 novembre 2014.

L'Associé unique prend acte de cette nomination et rappelle que Monsieur Alain SOUILLARD, au même titre que Madame Clare WARDLE déjà nommée, exercera donc les fonctions de co-gérant de la SARL SOCODI, Présidente de la société KINGFISHER FRANCE SAS, elle-même présidente de la société BRICO DEPOT.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Pour l'associé unique
Kingfisher France SAS
Représentée par Clare WARDLE